

Bourse de Montréal Inc. - Modifications aux procédures applicables aux prix de règlement quotidien des contrats à terme et des options sur contrats à terme - Ajout de nouvelles procédures applicables aux prix de règlement final des contrats à terme et des options sur contrats à terme - Abrogation des articles 15552, 15722, 15772, 15922 et 15987 de la Règle Quinze et modifications d'ordre administratif à divers autres articles de cette règle

L'Autorité des marchés financiers a publié le projet de modifications aux procédures applicables aux prix de règlement quotidien des contrats à terme et des options sur contrats à terme, d'ajout de nouvelles procédures applicables aux prix de règlement final des contrats à terme et des options sur contrats à terme, d'abrogation des articles 15552, 15722, 15772, 15922 et 15987 de la Règle Quinze et de modifications d'ordre administratif à divers autres articles de cette règle. Ces ajouts et ces modifications visent à permettre aux participants agréés de disposer de procédures plus claires et plus précises concernant l'établissement des prix de règlement quotidien et de règlement final.

(Les textes ont été publiés dans la section 7.3.1 du Bulletin de l'Autorité des marchés financiers du 2009-09-11, Vol. 6, n° 36).

Commentaires

Les personnes intéressées à soumettre des commentaires peuvent en transmettre une copie, au plus tard le 8 octobre 2009, à :

M^e Anne-Marie Beaudoin
Secrétaire de l'Autorité
Autorité des marchés financiers
800, square Victoria, 22^e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Télécopieur : 514.864.6381
Courrier électronique : consultation-en-cours@lautorite.qc.ca

Information complémentaire

Normand Bergeron
Analyste
Direction de la supervision des OAR
Autorité des marchés financiers
Téléphone : 514.395.0337, poste 4321
Numéro sans frais : 514.877.525.0337, poste 4321
Télécopieur : 514.873.7455
Courrier électronique : normand.bergeron@lautorite.qc.ca